

Certificat De Qualification Professionnelle « Animateur Péri scolaire »

Le CQP Animateur périscolaire : Quel diplôme ?

Le CQP est un diplôme professionnel de niveau V, il donne une équivalence BAFA et l'obtention de droit des UC 4 BPJEPS "Loisirs tous publics" ou/et "animation". Suite à la formation, les stagiaires sont capables de défendre des projets et l'intérêt des enfants en prenant en compte les contraintes familiales, scolaires, structurelles et territoriales.

Quelle organisation ?

Cette formation se déroule sur **217 h en centre de formation et 200 h minimum en structure.**

Pendant **6 mois**, les stagiaires se retrouvent pour échanger, confronter et construire leurs pratiques, réflexions et postures professionnelles.

Encadrement:

- **1 formateur permanent**
- **De nombreux intervenants** lors des temps théoriques
- **Le tuteur** de structure.

Quel public est concerné? Coût et financement

- **Les salariés** : le financement peut être pris en charge par l'OPCA de l'employeur dans le cadre du plan de formation.
- **Les salariés en emploi d'avenir ou emploi aidés** bénéficient d'une enveloppe spécifique pour financer leur formation professionnelle.
- **Les demandeurs d'emploi** devront se rapprocher de leur mission locale ou pôle emploi.

La formation coûte **1985.55 euros.**

La Prochaine formation

Un nouveau CQP Animateur périscolaire porté par la Ligue de l'enseignement et l'INFREP s'ouvrira le 16 octobre 2017 à Beauvais. (calendrier prévisionnel ci-joint)

Contacts

Ligue de l'enseignement de l'Oise

Bertrand Lecorps

Bertrand.lecorps@laligue60.fr

03.44.48.16.81

07.86.37.47.73

INFREP Picardie

Karine BASZCZOWSKI

infrep60@infrep.org,

03.44.45.41.80.